

PLU approuvé par DCM du 18 avril 2011
 1^{er} modification approuvée par DCM du 26 septembre 2013

LEGENDE

1. - PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU a / les zones et les secteurs

- Zone, secteur et sous-secteur.
- b / les autres indications**
- Elément patrimonial remarquable (L.123-1-5 7° du CU)
- Espace boisé classé (L.123-1-7 du CU)
- Espace vert - plantations à réaliser
- Emplacement réservé pour ouvrage public
- Emplacement réservé pour voie publique à créer.
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir.
- Zone non aedificandi
- Alignements d'arbres à conserver.

2. - PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU

- ZAC
- Section de voie où la création d'accès est interdite
- Alignement - renvoi art.7 zone UA

3. - AUTRES PRESCRIPTIONS

- Périmètre d'isolement de part et d'autre des infrastructures terrestres bruyantes.
- Zone inondable naturelle Rouge
- Zone inondable Bleue Urbanisée
- Zone inondable Bleu Naturelle
- Zone inondable hors PPRI

